

Résolution du 15 mai 2013 de MM. Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif (bis)».

RÉSOLUTION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020)

(ancien PRD-66, transformé en résolution selon le courrier du SAFCO du 28 février 2020)

Exposé des motifs

Tel qu'exposé dans les considérants, l'esprit qui anime les auteurs de ce projet est celui de faciliter la compréhension financière des projets d'investissements qui sont soumis à l'étude des élus et, par là, concentrer le débat politique sur l'opportunité de l'investissement et non pas sur l'aspect technique de celui-ci.

Bien souvent, on découvre que les sommes prévues ne contiennent pas les coûts de fonctionnement ni les moyens financiers ainsi que leurs charges. Pour ce faire, il nous semble indispensable que le projet de délibération émanant du Conseil administratif comporte une série d'indicateurs financiers tels que ceux figurant dans les annexes 1, 2 et 3 inspirés des pratiques de l'Etat, à savoir:

- *un préavis technique financier* (voir annexe 1) émanant du département en charge des finances qui atteste que le projet de délibération est en tout point conforme aux lois et directives de l'administration. Il devra comporter une description de l'objet, la rubrique concernée, une planification des charges et des revenus du fonctionnement induits par le projet, l'inscription budgétaire et son financement;
- *une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle* (voir annexe 2). Cette information permet, contrairement à ce qui s'est passé avec le Musée d'ethnographie, de prévoir les coûts de fonctionnement et les recettes escomptées à la suite de son fonctionnement, évitant ainsi toute surprise de crédit supplémentaire et de travestissements des véritables coûts du projet. On ne peut admettre qu'on construise un édifice et qu'on s'aperçoive que les coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte, et que, par conséquent, il faut déplacer la date de mise en fonctionnement par manque de personnel.

Puisque ces documents sont appelés à être publics et consultables par tous les citoyens, la transparence doit être une condition préalable à toute acceptation des projets d'investissements engageant les deniers publics.

Enfin, *une planification des charges financières* (voir annexe 3) permettant aux élus ayant à décider de l'investissement de visualiser les charges financières en lien avec les amortissements et les intérêts suite à des emprunts pour des investissements non autofinancés.

Nul doute que l'adoption de cette présentation, gage de transparence et riche d'indications, sera bénéfique pour le Conseil administratif, les élus et les citoyens qui décideront en toute connaissance de cause.

Considérant:

- l'importance des sommes inscrites sur les demandes des crédits d'investissements;
- La nécessité pour les conseillers municipaux et conseillères municipales d'avoir les informations financières qui sont impactées par les demandes de crédit;
- que ces informations sont un gage de transparence, de compréhension et d'aide à la décision d'élu-e-s;
- que ces fiches, de par les informations et recommandations, évitent des débats techniques et permettent de concentrer les débats sur l'opportunité politique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que tout crédit d'engagement fasse l'objet d'un exposé des motifs indiquant son but et le mode de financement;
- que la demande de crédit soit accompagnée des fiches techniques indiquant le préavis technique du département en charge des finances et une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense.

Annexes:

1. Préavis technique financier
2. Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle
3. Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements

Annexes 1 :

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Attestation de contrôle par le département en charge des finances

1.- Objet

Description ...

2.- Rubrique budgétaire concernée

3.- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel					
Dépenses générales					
Charges financières					
Charges particulières					
Octroi de subvention ou prestation					
Total des charges de fonctionnement					
Revenus liés à l'activité					
Autres revenus					
Total des revenus de fonctionnement					
Résultat net de fonctionnement					

4.- Inscription budgétaire et financement

Le département atteste que le présent projet de délibération est conforme aux règles administratives et financières adoptées par l'état et le CM.....

Date et signature du responsable financier

Annexe 2

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de à la PR....

Projet présenté par le département :

TOTAL des charges de fonctionnement induites	2013	2014	2015	2016	2017
Charges en personnel {augmentation des charges de personnel, formation, etc.}					
Dépenses générales					
Charges en matériel et véhicule					
{moblier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.}					
Charges de bâtiment					
{fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.}					
Charges financières					
Intérêts					
Amortissements					
Charges particulières					
Perte comptable					
Provision {préciser la nature}					
Octroi de subvention ou de prestations					
{subvention accordée à des tiers, prestation en nature}					
TOTAL des revenus de fonctionnement induits					
Revenus liés à l'activité					
{augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs}					
Autres revenus					
{revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers}					
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT {charges - revenus}					

Signature du responsable financier :

Date :

Annexe 3

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIERES (AMORTISSEMENTS ET INTERETS) EN FONCTION DES DECAISSEMENT

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de à la PR....

Projet présenté par le département :

	Durée	Taux	2013	2014	2015	2016	2017
Investissement brut							
Recette d'investissement							
Investissement net							
Génie Civil							
Recettes	50 ans	X %					
Aménagement							
Recettes							
Installations							
Recettes							
TOTAL des charges financières							
Intérêts	x%						
Amortissements							

Signature du responsable financier :

Date :